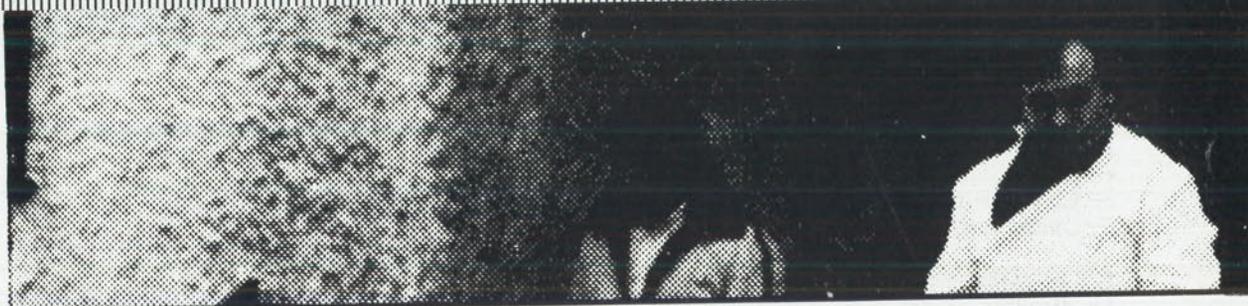


Derrière

« L'AFFAIRE LUCET »

»



la bataille pour la

SECURITE SOCIALE

L'enlèvement du corps de Lucet dans sa villa.



LCR

Ligue communiste révolutionnaire Section française de la IV^{ème} internationale

Avertissement !

Ecrit pour l'essentiel par la cellule CPCAM des Bouches-du-Rhône de la LCR, cette brochure se veut un élément du vaste débat qui doit à tout prix s'engager dans le mouvement ouvrier autour de la question : Quelle Sécurité sociale ? Gérée par qui et pour faire quoi ?

Introduction nationale :

- Dans quel contexte cette affaire s'est déroulée...
- La situation dans les caisses : Paris, ailleurs...
- Les inquiétudes...

Sommaire

UN FORMIDABLE ENJEU

- Les patrons s'accrochent
- La droite relève la tête
- Quelle réponse des partis et syndicats ouvriers ?

1. Les exploits mal connus d'un patrons de choc :

La direction occupe « sa » caisse

Un combat permanent contre les employé(e)s

- Neuf mois sans délégués du personnel
- Distribution d'avantages à la carte
- Chantage au rangement
- Tout passe par le directeur

Le rentable et le social

- Quelles améliorations ? Pourquoi ?
- L'affaire Laget
- Contre les centres de santé et la mutualité
- Le choix d'une mutuelle contre les autres

2. Quand la droite s'en va-t-en guerre

Les raisons d'un débarquement

La droite s'organise

- Des liens douteux

Derrière la droite, les patrons

Des journaux de combat

- *Le Méridional*
- *Le Quotidien de Paris*

Un syndicat FO très marqué à droite

3. Les hésitations des organisations ouvrières

Ce n'est pas pour cette politique que les travailleurs ont voté

- Le financement de la Sécurité sociale

- La réforme de la Sécu

- A la CPCAM, on ne voit rien venir

Une riposte quasi inexistante

- Un Parti socialiste assis entre deux chaises

- L'attitude du Parti communiste

- Un mouvement syndical qui n'était pas à la hauteur

— FO

— CGT

— CFDT

- L'intervention de la LCR pendant le conflit

4. Une balle de trop, trop de temps perdu !

Mobilisation contre la droite et le patronat qui relèvent la tête

Introduction

Quel intérêt peut avoir aujourd'hui une brochure sur l'affaire Lucet ? Pour le militant ouvrier apparemment aucun. Après avoir servi d'aliment à une campagne de la droite, relayée par Force ouvrière, sur la terre rouge qui ne terrorise vraiment personne, l'affaire a été remise pour l'instant aux oubliettes. Car même avec les moyens de propagande de la droite, Lucet était une « victime » dont l'entourage et les relations étaient difficilement avouables.

Mais l'un des directeurs, candidat au poste de Lucet faisait savoir, que, s'il était désigné il continuerait à œuvrer dans l'esprit de Lucet. D'autre part aujourd'hui paraissent dans les caisses de Sécurité sociale une nouvelle race de directeurs qui utilisent les mêmes méthodes. Ces méthodes sont bien connues ; ce sont celles contre lesquelles sont entrés en lutte les travailleurs de Citroën.

Certes, Lucet n'a pas utilisé toutes les méthodes employées dans les usines de la métallurgie où règne la CFT. Mais s'il ne l'a pas fait c'est précisément parce

qu'à la Sécurité sociale la puissance des syndicats bien que déclinante l'empêchait de le faire. Croire qu'il s'en serait tenu à attaquer la seule CGT relève de la myopie. Tout syndicat défendant, même de façon bureaucratique, des positions de classe aurait connu les mêmes problèmes : l'expérience l'a montré à maintes reprises.

Ce danger n'est pas mort avec Lucet. C'est qu'aujourd'hui, les menaces subsistent contre la Sécurité sociale. Or la remise en cause du droit à la Sécurité sociale exigée par les patrons nécessite la remise en cause des avantages et droits syndicaux conquis par la profession. Ces droits ont certes été souvent utilisés au bénéfice de la bureaucratie syndicale contre les travailleurs. Leur remise en cause ne servirait pas à rendre le contrôle des syndicats de Sécu aux employé(e)s mais à domestiquer puis à les détruire.

Aussi nous a-t-il paru important de mettre sous les yeux des militants d'avant garde les faits qui montrent qu'en ce domaine Lucet était un précurseur, qui doit rester un cas unique.

13 mai 1982



Un formidable enjeu

- des dizaines de milliards qui ouvrent bien des appétits ;
- une droite bien décidée à faire payer les travailleurs.

L'affaire Lucet a occupé pendant plus de 15 jours le devant la scène politique, et cela avant même qu'il soit « suicidé de deux balles qui lui ont été tirées à bout portant ».

Plus d'un mois après, la presse de droite continue à en faire ses gros titres. Il faut prendre la mesure de l'enjeu : derrière l'utilisation de ce personnage et de sa mort il y a la bataille pour la Sécurité sociale.

Les patrons s'accrochent

Depuis 1967, le patronat, avec la complicité de FO, CGC et CFTC, gère l'argent des travailleurs et dispose de leur droit à la santé. La victoire du 10 mai aurait dû avoir des effets rapides dans un domaine aussi vital pour tous les travailleurs. Seulement voilà, il y a les « copains » FO du gouvernement (Bergeron et une grande partie de l'état-major de FO sont au PS) qui ne veulent pas se voir délogés des postes acquis en alliance avec les patrons ; il y a le recul devant les choix nécessaires pour une autre politique de la santé (prendre l'argent où il est)... et on retarde, et on discute beaucoup dans les couloirs !

Pendant que l'on discute dans l'ombre, les mêmes hommes dirigent la Sécu, au service des patrons. Ils y font régner le même arbitraire sur les employés et continuent les mêmes magouilles dans le dos des travailleurs et avec l'argent des assurés sociaux.

Quand Lucet et ses sbires occupent les locaux de la direction et l'ordinateur, la droite et les patrons trouvent là l'occasion de déclencher une grande offensive contre tout projet de gestion ouvrière de la Sécu.

La droite relève la tête ?

Avec l'aide d'une grande partie de la presse, les radios et même de la télé, la droite s'est évertuée à déformer les faits pour pouvoir mieux les utiliser contre le mouvement syndical, contre le gouvernement. Dans un premier temps, elle a déclenché une campagne de soutien à Lucet, le présentant en bon gestionnaire victime du totalitarisme. Le premier objet de cette brochure est de rétablir les faits. Après la mort, la campagne devint hystérique, et on a pu mesurer à quel point la droite est hargneuse : elle n'a pas accepté le verdict du 10 mai.

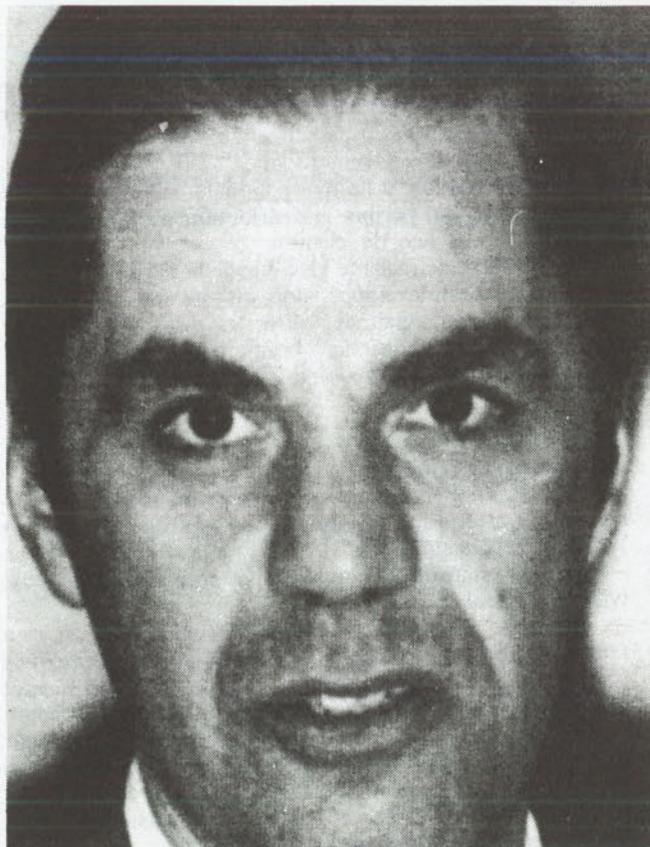
Quelle réponse des partis et syndicats ouvriers ?

Face à une attaque de grande ampleur, le mouvement ouvrier n'a que faiblement riposté. Pour comprendre ce qui s'est passé ces dernières semaines, il faut répondre à plusieurs questions. Pourquoi un patron de choc dirigeait-il toujours la CPCAM, 9 mois après le 10 mai ? Pourquoi tant d'hésitations après le rapport de l'IGAS (inspection générale de l'action sociale) ? En répondant à ces deux premières questions, nous aurons les éléments pour comprendre la faible réponse du mouvement ouvrier, tant localement que nationalement.

1. Les « exploits » mal connus d'un patron de choc

Le directeur occupe « sa » caisse

La « une » du *Méridional* le 24 février en dit plus long que tout discours. Lucet considérait la CPCAM comme son entreprise personnelle. C'est un véritable « lock-out » qu'il a décrété dans la nuit du 23 au 24 février. Une poignée d'hommes (ils ne furent jamais plus d'une cinquantaine) bloquèrent les locaux de la direction et surtout l'ordinateur. Par ailleurs, un véritable hold-up avait été organisé dans tous les centres de paiement du département ; les imprimés nécessaires au traitement informatique des dossiers avaient disparu. **A aucun moment il n'y a eu de grève de la CPCAM.** Les employés du centre administratif lockoutés ont été assimilés scandaleusement à la poignées d'occupants. Parmi ces occupants on reconnaît surtout des gens extérieurs à ce centre, comme les responsables du service dit des « relations humaines », les chauffeurs musclés de « monsieur le directeur » et d'autres individus au rôle mal défini dans cet organisme.



Si les syndicats FO et CFTC (quant à la CGC souvent citée, elle n'existe pas dans cette entreprise !) ont couvert l'occupation, à aucun moment ils n'osèrent appeler à la grève. En dehors des occupants, le directeur général ne reçut le soutien que de 100 à 150 employés (principalement des cadres) qui, tout en s'évertuant à saboter le travail, ne se déclarèrent jamais grévistes.

Il faut savoir qu'il y a 3 500 employés à la CPCAM des Bouches-du-Rhône et que l'immense majorité d'entre eux a fait en sorte que le travail continue normalement.

Pour comprendre la détermination de René Lucet et son équipe, mais aussi son isolement, il nous faut jeter un regard sur ces deux années de gestion.

Un combat permanent contre les employés

En arrivant en novembre 1979, Lucet annonce la couleur en adressant à chaque employé une lettre (expédiée au domicile de chacun) : « *Enfin, vous avez un Directeur...* ». Dès lors il va s'employer à démontrer qu'il est le seul chef, que tout doit passer par lui et qu'il n'a que faire des lois, des textes conventionnels et autres droits des travailleurs.

● Neuf mois sans délégués du personnel

Se permettant de passer outre le jugement de la Cour de cassation, René Lucet a voulu remettre en cause la présence de délégués dans chaque centre (44 pour le département) et par là limiter considérablement leur nombre. Face à la réaction de la CGT et de la CFDT, il a refusé d'organiser les élections, et a cessé de reconnaître les élus sortants. Il a fallu 9 mois de bataille juridique à la CGT et à la CFDT pour obtenir gain de cause. Malgré son échec final, le directeur a mis à profit ces 9 mois pour dévaloriser le rôle des représentants du personnel et favoriser le syndicat de son choix : FO.

● Distribution d'avantages à la carte

René Lucet a su utiliser au maximum les pouvoirs que lui donnaient les décrets de mai 1960 (laissant tout pouvoir en matière de gestion du personnel aux directeurs). Il a su aussi tirer profit de « l'avenant des 5 %, 10 %, 15 % », rajout à la convention collective nationale, signé par le seul syndicat FO et qui permet la distribution d'augmentations de salaire à « la tête du client ».

Un véritable ostracisme vis-à-vis de la partie combative du personnel s'est développé, alors qu'une minorité de gens « bien vus », bénéficiait de toutes les distributions. Pour avancer, il fallait choisir la « bonne carte syndicale », ou mieux encore la « bonne carte politique ».

● Chantage au rendement

Avec la mise en place d'un nouveau matériel informatique, Lucet a introduit des moyens de contrôle répressif sur l'activité de chacun :

— une fiche statistique individuelle où tout est comptabilisé (voir ci-contre) ;

— une grille d'erreurs, elle aussi individualisée, où tout faux pas de l'employé est noté. Réduisant rapidement le rôle technique de l'encadrement, Lucet ne laissera bientôt plus qu'une seule fonction aux cadres : contrôler ces fiches, en faire leur instrument de travail et de pression ; malheur à celui qui ne respecte pas les normes ! Malheur à celui qui rend moins de dossiers que la veille !

A cela il faudra rajouter les rapports mensuels d'activité, les contrôles incroyablement mesquins...

Ref. : 94 34 001 Novembre 1981		FICHE DE TRAVAIL	
Nom		Prenom	
N Agent		Date	
Tel. recus	ENTREES	SORTIES	Dedoublés
Deposés	ACCUEIL GUICHET		Traites
		LIQUIDATION A.S.	
Recus		Prédécomptes	
Dossiers avec acomptes		Prédécomptes B.M.	
Echéancier		Refus	
Dédoublés		Avis du C.M. - C.D.	
TOTAL RECUS		Demandes	
ANCIEN SOLDE		Divers	
A TRAITER		Sorties Centre de Pt.	
		Sorties Centres Form.	
		TOTAL	
		NOUVEAU SOLDE	
		SPECIALISES A.S.	
Contentieux		Prédécomptes	
Art. L. 286 - L. 293		Accords Invalidité	
Invalidité		Accords	
A.S.S.		Refus Invalidité	
Régul. Comptables		Refus	
Conventions Internat		Avis du C.M. - C.D.	
Reclamations		Demandes	
Divers		Correspondances	
Recus		Divers	
Echéancier		TOTAL	
Dédoublés		NOUVEAU SOLDE	
TOTAL RECUS			
ANCIEN SOLDE			
A TRAITER			
		S DU TRAVAIL	
Notes d'honoraires		Prédécomptes	
Rechutes		Recon. A.T. immed	
Mal. Profes.		Recon. A.T. poster.	
A.T. Trajet		Acceptation rechute	
A.T. simple		Contestation préalable	
Mal. Profes.		Rejet A.T.	
A.T. Trajet		Refus prestations	
A.T. simple		Demandes	
		Avis du C.M. - C.D.	

● Une surveillance, une pression permanentes

Un autre rôle, plus sournois celui-là, sera aussi attribué à l'encadrement : celui de la surveillance et de la délation de toutes velléités « contestatrices » des employés, ainsi que tous les déplacements et dires des militants syndicaux. En avril 1980 est créé un service des « relations humaines », véritable officine de renseignements, auquel toutes les informations doivent être transmises. Outre les renseignements fournis par la voie officielle, ce service dispose « d'espions » dans les centres. Ce service a pu ainsi établir un fichier complet du personnel : opinions politiques, syndicales, comportement au travail, problèmes familiaux.

On comprend quel outil représentait ce fichier entre les mains d'un directeur tout puissant, il pouvait ainsi l'utiliser dans les rencontres individuelles et pour le choix des nominations, mutations, promotions...

● Tout passe par le directeur

Lucet ignore la convention collective nationale et, en maître absolu, régit et décide tout, tout seul. Ecartant systématiquement les organisations syndicales de toutes les discussions, il met en œuvre une politique de décentralisation de la caisse, une formation professionnelle accélérée, et cela toujours de la même façon : de sa propre autorité. Il a fait « plier » par la peur et par le chantage la grande majorité de l'encadrement, et l'on a assisté à une dégradation considérable de l'ambiance de travail.

En bon parternaliste, il reçoit « en personne » les agents qui le demandent (contraints de le faire puisque tout passait par Lucet). Utilisant toutes les armes pour diviser le personnel, il fait régner pendant deux ans l'injustice la plus complète.



Le rentable et le social

Quelles améliorations ? Pour qui ?

La première grande opération de Lucet en matière de gestion fut la suppression de la possibilité d'être remboursé directement en se rendant dans les bureaux de la Sécu, ou par mandat postal. En la matière il n'innovait pas, c'était un objectif national de la politique giscardienne. Mais il s'est montré très zélé. Officiellement, la possibilité de percevoir des acomptes existe, mais dans la réalité tout est fait pour l'éviter : il ne fait pas bon être vieux, handicapés, immigrés ou chômeurs. Toutes ces catégories les plus touchées par la crise ne peuvent plus encaisser immédiatement leur argent et doivent en passer par des établissements bancaires dont ils comprennent souvent mal le fonctionnement.

Tout rôle social est nié à la Sécurité sociale par ses gestionnaires modernes, qui dirigent un service public comme n'importe quelle entreprise. Un exemple parmi d'autres : il a été demandé aux agents d'accueil de ne pas jouer les assistantes sociales (sic !) et d'expédier au plus vite les « clients ».

Quant à la majorité des paiements, argument souvent avancé, il ne faut pas oublier qu'elle est due en partie à l'achat coûteux d'un matériel informatique en ce domaine. Lucet n'a fait que poursuivre le plan national d'informatisation débuté dans les années soixante-dix. Et quand on parle du gouffre de la Sécurité sociale, il faudrait peut-être s'interroger sur les milliards investis. Ils n'ont pas été perdus pour tout le monde (cf. ci-dessous, affaire Laget).

Le « mérite » de Lucet, aux yeux des patrons, a été par son dynamisme, son autoritarisme, de réveiller la droite de cette entreprise, de lui faire jouer son rôle contre le mouvement syndical, contre les assurés sociaux.

Dans un numéro spécial sur les rapports Sécu-mutualité, la *Vie mutualiste* dénonce les manœuvres passées d'un certain M. Laget. Ce monsieur, P-DG d'une société d'informatique, était en même temps administrateur à la SM-BDR (mutuelle patronale) et administrateur à la CPCAM. Comme on n'est jamais si bien servi que par soi-même il réussit à placer sa gestion informatique à la SM-BDR et à faire augmenter le prix payé par la Sécu par dossier traitée dans les sections mutualistes. Combien d'autres opérations juteuses opérées avec les sous des assurés sociaux ?

Il faudrait bien des pages pour dénoncer en détail tous ces scandales, tout ce gâchis. Le dernier en date sur lequel il faudrait faire toute la lumière est celui de la manière dont est généralisé le tiers-payant. Nous sommes bien évidemment favorable à cette généralisation. Mais quel est le contenu des accords avec la mutuelle patronale, avec le syndicat des patrons de laboratoires, avec le syndicat des pharmaciens ? Il y a bien des zones d'ombre et il s'agit de l'argent des travailleurs, du rôle de la Sécurité sociale et même de l'emploi des employés à la Sécu.

Contre les centres de santé et la mutualité

Pour appliquer une politique d'austérité, pour diminuer les dépenses de santé, le gouvernement Giscard s'est attaqué à la mutualité. René Lucet a été localement très actif dans ce combat, avec l'appui total de la majorité du conseil d'administration.

Ils vont jusqu'à supprimer du jour au lendemain les remboursements pour certains centres de santé. Ils s'attaquaient ainsi aux revenus de milliers de familles, et ils mettaient ainsi en péril l'existence même de ces centres et l'emploi du personnel, en voulant retirer l'agrément de la Sécu à ces centres ainsi qu'aux centres déjà construits et devant ouvrir.

C'était aller trop loin contre les mutualistes, contre les travailleurs des Bouches-du-Rhône. Le 27 novembre 1980, 5000 mutualistes manifestaient devant le siège de la CPCAM. Le 20 décembre 1980, en réplique à toute une série d'attaques, plus d'une dizaine de milliers de travailleurs manifestent et obligent la caisse primaire à rétablir leurs droits aux mutualistes, le conventionnement des centres, le remboursement des dossiers des sections locales, le retour au droit au tiers-payant mutualiste.

Le choix d'une mutuelle contre les autres

Dans les Bouches-du-Rhône il existe trois mutuelles du régime général (celui de la plupart des salariés) :

- le grand conseil de la mutualité lié à la Fédération nationale de la mutualité ;
- l'Union départementale de la mutualité des travailleurs à qui la droite reproche d'être liée à la CGT ;
- la Société mutualiste des Bouches-du-Rhône, mutuelle patronale qui a le soutien du syndicat Force ouvrière.

Le but de Lucet, fidèle à « ses » patrons, était de favoriser la SM-BDR. Comme par enchantement, la partie du rapport de l'inspection des services (IGAS) qui traite de ce problème a été éludée, voir falsifiée par de nombreux journaux.

Contentons-nous de deux preuves fournies par la *Vie mutualiste* (journal de l'UDMT) :

En 1980, SM-BDR : 30 000 mutualistes, perçoit 14 millions de francs de la CPCAM.

UDMT : 300 000 mutualistes, perçoit 6 millions de francs de la CPCAM.



Tous ceux qui parlent de fraude devraient répondre aux deux preuves avancées ci-dessus et connues de tous. Ils devraient aussi appuyer la demande faite par l'UDMT que toute la clarté soit faite sur la gestion passée de la CPCAM.

2. Quand la droite s'en va-t'en guerre

Les raisons d'un débarquement

« Attention il arrive. » Ça y est vous avez un directeur... Tous les employés de la CPCAM se rappellent le vacarme qui a accompagné l'arrivée de Lucet en novembre 1979. Cette apparition bien orchestrée d'un directeur de choc était révélatrice des objectifs poursuivis :

- mettre de l'ordre d'un point de vue patronal dans la gestion de la Sécu ;
- utiliser la CPCAM comme base de manœuvre pour la droite locale ;
- s'attaquer au poids de la CGT dans les Bouches-du-Rhône (encore faut-il rappeler que FO était déjà le syndicat le plus important à la CPCAM : on n'organise pas ce genre de débarquement n'importe où).

La droite s'organise

La partie la plus active de la droite a compris qu'il fallait s'attaquer aux organisations ouvrières au sein même des entreprises. Lucet n'est pas venu seul. Il a apporté toute une équipe ayant « travaillé » avec lui à Melun. Il a préparé son arrivée en relation avec les militants de droite déjà présents.

En quelques mois, il a réussi à organiser environ 200 employés et cadres au sein de l'Alliance ouvrière et professionnelle — secteur entreprise du RPR. Ce sont ces 200 personnes que nous retrouverons dans et autour de l'occupation du centre de Valmante en février 1982.

Lucet a lui-même joué un rôle important dans l'organisation de cette droite militante. Il a utilisé en ce sens deux moyens principaux :

- une lettre mensuelle adressée au domicile de chaque agent où il ne cachait rien de son combat politique ;
- le développement de la mystique du « chef », propre à tous les combats de la droite.



La preuve par l'image de l'intervention ouverte, illégale de la Caisse primaire pour fournir à la Société mutualiste des B.-du-Rh., protégée par le patronat, l'encadrement administratif, le support logistique et le soutien financier, pour mettre à sa disposition des locaux de la Sécurité sociale. Toutes infractions relevées précisément par le rapport de l'I.G.A.S.

En s'organisant, elle tisse des liens douteux

Plutôt que de longs discours, nous préférons citer deux articles. Un du *Monde* et l'autre du *Canard enchaîné*, qui n'ont obtenu aucune contradiction à ce jour.

Il faudrait aussi citer de nombreux articles de *la Marseillaise* en 1980 qui révélaient les noms de certains truands qui fréquentaient les couloirs de la direction.

D'un côté, une droite guerrière (SAC), de l'autre, le « milieu ». Tout cela se mélange allégrement.

Terminons sur ce sujet en posant à nouveau des questions sur un certain M. Dochier — le chef des « relations humaines ». Il disparaît au lendemain de l'affaire d'Auriol et on nous parle d'une cure d'amaigrissement ! 8 mois pour maigrir et payé par la Sécurité sociale, est-ce que ça n'a été un peu long ? Et, au fait, comment a-t-il été embauché, à quel grade et avec quelles compétences ? Que va-t-il faire maintenant ? (affaires à suivre).

Les petites entrées du SAC à la Sécu

INCULPÉ de « non-dénonciation de mal-faiteurs » dans l'affaire de la tuerie d'Auriol, Robert Mouriez a travaillé à la Caisse de Sécu des Bouches-du-Rhône jusqu'au 1^{er} avril 1981. Avec l'accord de René Lucet, Mouriez est alors muté à la Caisse d'allocations familiales du département.

Mais lorsqu'ils apprennent son incarcération, pendant deux semaines, et son inculpation, les dirigeants des Allocations familiales se débarrassent de lui et le renvoient... à la Sécu, chez Lucet. Lequel ne le laisse pas tomber et nomme ce membre du SAC dans l'une des caisses locales de Sécu à Aix-en-Provence.

C'est en partie à cause des démêlés de Mouriez que des rumeurs circulent à Marseille sur les liens qui auraient existé entre René Lucet et le SAC. En fait, il faut préciser que le SAC avait ses entrées à la Sécu des Bouches-du-Rhône bien avant l'arrivée de Lucet à Marseille, à l'automne 1979.

A preuve les déclarations faites par Robert Mouriez, le 31 juillet 1981, devant la juge d'instruction chargée de l'affaire d'Auriol.

« Je faisais des interventions pour les gens du SAC », a expliqué Mouriez sans trop se faire prier. Et de raconter comment, en 1978, Jacques Massié, patron du SAC local (il sera assassiné à Auriol avec sa famille), avait diffusé une « note à tous les compagnons », leur indiquant qu'ils pouvaient se recommander de Mouriez auprès de trente-cinq employés et cadres de la Sécu — dont les noms figurent dans cette note. « Pour éviter de faire la queue pendant des heures aux bureaux », précisait cette note du SAC.

Très proluxe sur les bonnes œuvres sociales du SAC, Mouriez a donné enfin cette précision au magistrat : « Les gens se présentaient au guichet avec cette note. Ça ne faisait pas toujours plaisir au guichetier, surtout s'il n'était pas du même parti. » Il y a de l'intolérance partout.

Le Canard enchaîné
Journal satirique paraissant le mercredi



Un syndicat FO très marqué à droite

Nous sommes très attristés de devoir parler d'un syndicat de masse dans une partie qui traite de la droite. Mais comment fermer les yeux ? Ce patron de choc allégrement assis sur tous les droits des travailleurs (les délégués FO n'ignoraient rien du cynisme avec lequel il affichait la réalité de ses choix) a bénéficié d'une complicité permanente de la part de ce syndicat qui ne haussait le ton qu'à la veille des échéances électorales. Quand on sait le poids du RPR dans ce syndicat on comprend, mais on voit moins le silence des militants socialistes. On comprend moins... ou plutôt on comprend trop bien que les intérêts de boutique passent avant les principes et que cela entraîne très à droite des gens qui prétendent vouloir le changement.

Derrière la droite, les patrons

Pour nous toute la véritable affaire Lucet — celle qui débute en 1979 — est une démonstration éclatante de la nécessité de dissoudre les conseils d'administration où les patrons font la loi. La personnalité Lucet a souvent pris le dessus, mais il n'aurait rien pu faire sans le soutien du patronat local. Les administrateurs patronaux ont tout approuvé : les attaques contre les assurés sociaux, contre les employés, contre les mutualités et même le « putsch » qui voulait imposer la loi d'une petite minorité à la majorité des employés, au prix du sabotage du travail de cet organisme.

Ils ont tout couvert : mépris des textes, coup de force, fraudes (cf. rapport de l'IGAS). Ils doivent s'en aller ! Il faut dissoudre le conseil d'administration !

Des journaux de combat

La droite dispose de très nombreux moyens d'expression et, malgré la campagne qu'elle mène contre la soi-disant mainmise du nouveau pouvoir, c'est elle qui a encore un quasi-monopole de l'information. Malgré l'abondance de ses moyens, nous pensons qu'il faut attirer l'attention sur deux journaux, le *Méridional* (journal du Sud-Est) et le *Quotidien de Paris*.

Le *Méridional*.

Ce journal régional (son propriétaire est la famille Defferre) est celui d'une droite qui sait ce que lutte de classe veut dire. Il est le relais de toutes les campagnes pour l'ordre. Il s'est souvent illustré par le racisme, le sexisme et bien d'autres « défauts » propres à une droite nationaliste, combative et haineuse. Ce journal a apporté à Lucet et à sa politique un soutien de tous les instants. Pendant l'épreuve de force, sa « une », de nombreux articles, le courrier des lecteurs étaient consacrés au « héros ». Après sa mort, il nous suffit de citer quelques titres pour montrer la haine dont ce journal est le porteur : « *Les bavures de l'Eiat PS* », « *Tué par l'arbitraire* », « *L'intolérance et le sectarisme ont tué* ».

Le *Quotidien de Paris*

Le travail que fait régionalement le *Méridional*, le *Quotidien de Paris* le fait au plan national. Il se veut de plus, un journal « sérieux ». Alors il multiplie les dossiers ; les points de vue, mais en sachant ordonner tout cela dans le sens des campagnes menées par la droite. Ce journal a peut-être consacré autant de place à l'affaire Lucet que tous les autres réunis. C'est encore lui qui utilise à plein le rôle, la personnalité de Mme Lucet pour continuer à parler de l'affaire. On voit que la droite, le RPR dont il est le porte-parole à peine dissimulé, n'a pas baissé les bras. Pour elle « Lucet ce n'est pas fini ».

3. Les hésitations des organisations ouvrières

Ce n'est pas pour cette politique que les travailleurs ont voté

Le 10 mai 1981 fut un espoir pour les travailleurs de la Sécurité sociale de voir enfin abrogées les ordonnances de 1967 et les décrets de mai 1960.

Depuis plus de 20 ans, les caisses de la Sécu sont gérées par le CNPF en alliance avec FO, CFTC, CGC. D'où des conséquences considérables sur le pouvoir d'achat des travailleurs de la Sécurité sociale qui diminue d'année en année, sur la couverture médicale de plus en plus réduite pour les assurés sociaux.

Le 10 mai laissait donc une porte ouverte à des transformations profondes de la Sécurité sociale. Qu'en est-il quelques mois plus tard ? Des hésitations d'un gouvernement de gauche qui ménage et le patronat et FO. Le CNPF manœuvre de plus en plus en s'accrochant à ses privilèges, pour retarder la réforme de la Sécurité sociale.

Alors qu'à gauche aucune réelle mobilisation n'est entamée par les directions syndicales, la droite attaque sur tous les terrains.

● Le financement de la Sécurité sociale

Le déficit de la Sécurité sociale aurait pu être comblé rapidement si le gouvernement récupérait l'ensemble des dettes patronales. Pourtant, on prend encore l'argent chez les travailleurs : c'est 1 % de plus qui a été prélevé sur les salaires dès l'automne.

● Les réformes de la Sécurité sociale

Promises pour le début de l'année 1982, elles sont discutées dans l'ombre et repoussées à la fin de l'année.

A la CPCAM, on ne voit rien venir

Cette politique a laissé planer de lourdes inquiétudes à la CPCAM des Bouches-du-Rhône, où l'espoir de voir enfin le départ de Lucet et de ce qu'il symbolisait : autoritarisme, droits bafoués, politique anti-sociale... semblait incertain.

Il faudra attendre plus de 6 mois, sous la pression des syndicats CGT et CFDT, pour que le ministère se décide à envoyer des inspecteurs de l'IGAS contrôler la gestion administrative de la CPCAM. Si ce rapport relève de nombreuses fraudes et malversations de l'équipe directoriale, beaucoup d'employés seront déçus de constater que les irrégularités mentionnées dans le rapport de l'IGAS sont moins importantes que celles qu'ils ont eux-mêmes constatées depuis l'arrivée de Lucet à la CPCAM. Un rapport pourtant suffisamment grave pour son retrait d'agrément immédiat.

Comme le prouve ce tableau tiré du rapport de l'IGAS

	Compte 661	Compte 641	TOTAL
LUCET	77.791,28	(1)	77.791,28
DEVILLENEUVE	21.792,45	12.575,77	34.368,22
DOCHIER	13.038,20	13.203,56	26.241,76
CHABERT	4.312,30	21.255,50	25.567,80
CUELLO	10.766,72	44.969,28	55.736,00
MURACCIOLI M.	5.478,53	33.537,91	39.016,44
MURACCIOLI P.	4.828,14	35.146,50	39.974,64
SCHEMBRI	7.049,70	54.094,61	61.144,31

Compte 661 : « Frias de mission et réception ».
Compte 641 : « Frais de voyage et de déplacements ».

Les 4 dernières personnes nommées ne sont autres que les fameux chauffeurs de Lucet.

Le Monde
Fondateur : Hubert Bonnier
Directeur : Jacques Fauriol

Un recours systématique aux marchés « de gré à gré »

Les enquêteurs de l'Inspection générale des affaires sociales ont cherché à éclaircir les méthodes de passation des marchés utilisées par Lucet. Ce dernier paraissait recourir de manière systématique à la procédure du « marché de gré à gré », qui, contrairement à celle de l'« appel d'offres », ne fait pas appel à la concurrence et permet donc de privilégier certaines entreprises.

Pour les marchés d'un montant inférieur à 100 000 francs, seuls décident le directeur et son collaborateur qui s'occupe des marchés. Au-dessus de ce montant, un appel d'offres doit être lancé. Entre 100 000 francs et 1 million de francs, le « gré à gré » reste possible sous certaines conditions : la commission dite « des locaux », émanant du conseil d'administration, au vu d'un programme immobilier défini par elle, peut donner son aval et le directeur utiliser alors le « gré à gré ». Enfin, un marché peut être fractionné en plusieurs opérations d'un montant inférieur à 100 000 francs.

Lors de leur enquête en novembre dernier, les inspecteurs de l'IGAS n'ont pu établir de constat en la matière, en raison du manque total de coopération de la part du personnel d'encadrement. Une nouvelle enquête administrative pourrait être ouverte prochainement. Il apparaît que Lucet aurait

passé des marchés de gré à gré (inférieurs à 100 000 francs) pour un montant important. Une des principales entreprises bénéficiaires de ces marchés de « gré à gré » serait la Coopérative d'entreprise générale du Midi.

Voici les indications concernant cette société, consignées au tribunal de commerce de Marseille. Elle a été créée le 1^{er} septembre 1953 sous le nom de Coopérative d'entreprise générale de peinture du Midi. Son siège social actuel est situé dans le second arrondissement de Marseille 5 et 7, rue Méry. Elle a changé à plusieurs reprises, depuis 1953, de statuts et d'adresse. Elle est inscrite au registre du commerce sous le n° B.056.80.51.85. A la date du 11 mai 1981, le président du conseil d'administration était M. Jean-Christophe Le Guen. On trouvait parmi ses membres MM. André Valgalier, Bernard Bagot et Dominique Venturi. En 1980, elle avait enregistré une perte de 580 718 francs. Cette année-là, le président du conseil d'administration était M. Jacques Venturi, entré dans la société en 1969 et qui devait par la suite démissionner de ses fonctions. En 1979, M. Dominique Venturi déclarait habiter 17, allée des Ormeaux, dans le douzième arrondissement de Marseille, adresse qui, par la suite, devait être celle de M. Lucet — D. R.

Il fallut encore attendre 3 mois pour en arriver au retrait définitif. Cette période de vagues hésitations qui s'est écoulée depuis le 10 mai de la part du gouvernement a fait douter le personnel sur l'efficacité de son action. De longues joutes politico-juridiques entre le ministère et Lucet ont fortement marqué cette période, à l'issue desquelles le dernier mot semblait toujours revenir au directeur de la CPCAM, si bien que le personnel était en droit de se demander si Lucet n'avait pas conservé dans le nouveau gouvernement des appuis politiques favorables à son maintien.

Alors que ce qui s'imposait, c'était le retrait d'agrément de Lucet et la dissolution du conseil d'administration.

Une riposte quasi inexistante

Alors que la très large majorité du personnel a refusé le coup de force, alors que dès les premiers instants la thèse du suicide ne tenait pas l'analyse — et encore moins celle du pauvre directeur « victimes des rouges » — il faut chercher les raisons d'une riposte si faible des organisations ouvrières face à l'occupation, face à la campagne haineuse de la droite.

• Un PS entre deux chaises

Le PS marseillais et son leader Gaston Defferre ont une histoire toute particulière. Ce dernier a conquis la mairie en 1953, en alliance avec la droite. Il a, depuis lors, toujours entretenu de bons rapports avec le patronat local, et il agira lui-même en patron de choc contre les employés municipaux (appel à l'armée pour briser la grève des éboueurs) au besoin.

Par contre, il a toujours mené un combat déterminé contre le PC — et il fut le défenseur acharné dans le PS de la troisième voie, celle de l'alliance avec les centristes.

Ces liens entre le PS local et le patronat se concrétisent au sein du syndicat FO, ou à travers le syndicat FO. Et c'est une alliance entre le patronat local et FO que nous retrouvons à la tête de la mutuelle protégée par Lucet (la SM-BDR) comme celle à celle de la CPCAM... Aussi, le bruit faisant état du soutien de Defferre à Lucet n'est pas sans fondement. D'ailleurs, quand le *Canard enchaîné* révèle que son « dauphin » San Marco est intervenu en faveur du directeur de choc, personne ne dément.

Il est certain qu'une « aile » du PS a voulu en finir avec Lucet et ses méthodes, en particulier la direction fédérale officielle du PS, son premier secrétaire Michel Pezet en tête, qui ne pouvait que déplorer le maintien du soutien dont bénéficiait Lucet de la part de la municipalité socialiste et de FO, et qui demandera l'exclusion du parti des administrateurs FO de la CPCAM.

Ceci n'empêchera pas les administrateurs FO de renouveler leur confiance à Lucet. Il ne faut pas oublier non plus que Bergeron, membre du PS, a été un soutien des plus actifs au directeur de choc, ni que la première réaction de Mauroy à la suspension de Lucet fut de dire « je ne connais pas le dossier » — une façon comme une autre de se « désolidariser » de Questiaux — ce qui en dit long sur l'attitude du PS.



● L'attitude du PC

Pendant de nombreux mois, et cela principalement par l'intermédiaire de son quotidien local *la Marseillaise*, le PC a mené campagne contre ce directeur aux méthodes scandaleuses. Malgré l'espoir qu'avait suscité le 10 mai chez les travailleurs de la CPCAM.

Le PC n'essayera à aucun moment d'organiser la lutte pour en finir avec la politique Lucet, préférant s'en remettre aux discussions avec le ministère, aux décisions gouvernementales.

Pendant le déroulement du conflit, il n'organisera d'ailleurs ni distribution de tracts, ni intervention des élus, ni manifestation. En refusant d'organiser l'intervention directe des travailleurs, en faisant tout dépendre des « décisions du ministère », le PC a laissé les travailleurs désorientés face au coup de force de Lucet, face à la campagne de la droite.

● Un mouvement syndical qui n'a pas été à la hauteur

FO : Dans l'entreprise, le syndicat majoritaire est FO. Quand on sait que le RPR y est influent, que Lucet y était syndiqué, et que le PS local était compromis avec ce beau monde, on comprend qu'il n'ait pas réagi au coup de force, qu'il ait même couvert le sabotage, puis qu'il se soit lancé dans une campagne hystérique contre la CGT et la CFDT, et contre le gouvernement. Cependant, de nombreux sympathisants, adhérents, et même militants de FO se sont opposés au coup de force de Lucet et de sa bande. Mais pour que cette opposition se transforme en action, il aurait fallu que le reste du mouvement syndical joue pleinement son rôle.



La CGT a été incapable d'organiser l'expression des travailleurs lockoutés, et tout autant d'organiser la riposte de la majorité du personnel. L'argumentation était faible : « Soyons responsables, le temps travaille pour nous... et le gouvernement. » La seule initiative de la CGT fut de transformer une manifestation prévue de longue date contre les lenteurs de la réforme de la Sécu en protestation contre le coup de force de la CPCAM. Cette initiative solitaire et tardivement transformée n'était qu'un simulacre de réponse. Pourtant, les pétitions massivement signées dans l'entreprise, l'écho dans toutes les entreprises du département montrent que de toutes autres initiatives étaient possibles.

La CFDT est peu influente dans l'entreprise. Malgré cela, des militants CFDT ont essayé de susciter l'intervention des employés à un niveau plus élevé que la simple résistance au sabotage. En agissant ainsi, ils se sont retrouvés aux côtés des militants de la CGT qui agissaient de même. Ils ont eu un écho chez les employés. Mais l'initiative parallèle à celle de la CGT prise par l'union départementale CFDT, sans s'impliquer plus que l'UD CGT dans une mobilisation de l'ensemble des entreprises, fut-elle aussi un simulacre de riposte. Au sein de la CFDT, le PS pesait de tout son poids dans le sens de l'inaction, avec une argumentation semblable à celle du PC : *Le gouvernement roule pour nous !* Ce n'est certainement par un hasard si les militants les plus actifs se sont vu retirer leurs responsabilités peu de temps après le conflit.

● L'intervention de la LCR pendant le conflit

Depuis le 10 mai, la LCR expose clairement ses positions quant au devenir de la Sécu : il faut dissoudre les conseils d'administration, il faut donner la Sécu aux travailleurs et, pour cela, il ne faut plus un patron dans les conseils. Nous avons aussi expliqué que les hommes du passé n'avaient plus leur place aux postes de responsabilité.

Aussi, quand le conflit éclata, notre organisation n'a pas été désorientée, et dans les tracts que nous avons sortis nous avons mené bataille pour une mobilisation unitaire d'ampleur, sur un objectif clair : la dissolution du conseil d'administration. Il faut malheureusement noter qu'en dehors du PCF, surtout présent par son quotidien, la LCR fut la seule formation politique à intervenir régulièrement.

L'activité de la LCR ne se limite pas à l'entreprise et nous avons fait connaître la réalité du conflit aux travailleurs des autres entreprises du département, ainsi qu'à la population par des distributions en ville.

Le PCI (Parti communiste internationaliste) est une organisation qui comme la LCR se réclame du combat révolutionnaire et de la tradition antistalinienne, antiréformiste, en un mot du trotskysme.

Aussi, ses prises de positions dans cette affaire sont regrettables.

Un article de son hebdomadaire, *Informations ouvrières*, durant le conflit s'en prend à Questiaux et fait apparaître Lucet comme victime de l'arbitraire ministériel, donc le même discours que FO et la presse de droite. Depuis, le silence...

Qui est Lucet, quelles sont ses méthodes, nul ne le saura en lisant ce journal.

Dans la région marseillaise et parisienne, cette organisation, à la différence de la LCR, n'est intervenue à aucun moment face au coup de force de Lucet et à la campagne patronale. Dans FO, ses militants ont couvert la politique scandaleuse de Bergeron dans cette affaire.

Pour nous, rien n'est réglé et les objectifs restent les mêmes : dissolution du conseil d'administration, déplacement des responsables de l'ancienne politique (qui furent aussi les responsables du sabotage), changement réel pour les employés (annulation des circulaires répressives, retour à la justice et au respect des droits).

L'ouest syndicaliste

2,50 F

N° 165
15 mars 82



INFORMATIONS SYNDICALES DES UNIONS DEPARTEMENTALES FORCE OUVRIERE DE L'OUEST
UNION DEPARTEMENTALE
C.G.T.-F.O.

4, rue Desire-Gilombé
NANTES - T. 39.26 - T. 84.35

Imp. ORPHEE D'OR

Paraît le 1er et le 15 de chaque mois

GERANT
Alexandre HEBERT
le numéro 2,50 F
CPPAP 41582
Nouvelle série
« 26^e année »

Jacques BARROT :

Ancien ministre de la Santé et de la Sécurité Sociale

« ... Victime d'un climat de haine et d'intolérance... »

René Lucet laissera la mémoire d'un gestionnaire épris d'efficacité, passionné du service public. Il avait la volonté de mettre à la disposition des assurés sociaux un service toujours amélioré. La Caisse primaire de Melun a, sous son impulsion, réussi à accélérer le paiement des prestations, dans des conditions remarquables.

Nous avons fait appel à lui pour reorganiser la caisse de Marseille et lui permettre mieux remplir sa mission. Il n'a pas ménagé son temps et ses efforts malgré des circonstances difficiles, l'obstruction de certaines forces partisanes et l'incompréhension de l'autorité de tutelle.

Aujourd'hui, le voilà victime d'un climat de haine, de sectarisme et d'intolérance qui n'est pas digne d'une démocratie et qui risque de miner cette institution de la Sécurité Sociale faite au contraire pour réunir les Français. La disparition tragique de René Lucet plonge dans la peine et l'angoisse tous ceux qui sont attachés à nos institutions sociales et qui savent le mérite et la qualité de ceux qui en assument jour après jour les responsabilités.

C.F.D.T. :

« ... Les faits demeurent les faits... »

René Lucet a été pratiquement manipulé et cela l'a conduit au suicide. Nous sommes parfaitement conscients de l'exploitation politique qui va être faite de cette mort, mais nous avons notre conscience tranquille car nous nous sommes basés uniquement sur le terrain de la gestion et de la sauvegarde des intérêts des assurés sociaux et non pas sur le plan politique comme certains ne vont pas manquer de nous conduire maintenant.

Pour la CFDT, un dirigeant de sa fédération de la Sécurité Sociale et des institutions sociales exprime « le regret du geste de René Lucet dans la mesure où il a estimé que c'était la seule façon de mettre un terme à ses agissements ».

« Cela démontre à l'évidence, pour le responsable cégétiste, que le geste cor-dur... » « Pour la fédération, qui était demeurée les faits », et rappelle sa condamnation « des malversations financières » du directeur de la Caisse primaire ainsi que « son comportement avec le personnel ».

André BERGERON :

« ... Je suis bouleversé... »



Je viens d'apprendre le suicide de René Lucet. Je suis bouleversé.

Il est mort victime d'une campagne de dénigrement et de calomnies, alors qu'il avait d'autre objectif que de garder la sécurité sociale au service des seuls assurés.

La déclaration qu'il a publiée, avant de disparaître, est un message d'une

profonde dignité et qui s'adresse à tous ceux — dont nous sommes — qui mènent l'éternel combat pour la justice et pour la liberté.

La confédération Force Ouvrière, tout entière, salue la mémoire d'un homme courageux qui est allé à la limite de ce qu'il estimait être son devoir et ses convictions.

Déclaration de René Lucet Directeur de la Caisse primaire centrale d'Assurance maladie des Bouches-du-Rhône

(Publiée le 3 mars 1982 en fin de journée)

« Après quelques jours de grève avec occupation des locaux, je demande à tous les cadres et employés grévistes ou non de reprendre avec courage leur travail malgré les difficultés de l'heure présente. Il y va de l'intérêt du service public et des 1 900 000 assurés sociaux des Bouches-du-Rhône.

Cette déclaration est faite à la demande de notre camarade A. Bergeron qui m'a assuré de son amitié personnelle.

Je salue loyalement aujourd'hui la victoire de mes adversaires communistes qui n'ayant pu nous vaincre à la base ont su obtenir le soutien décisif de Mme Ques-tiaux pour investir un bastion important.

Les événements de demain, confirmeront cette analyse.

Je remercie tous ceux qui, Gaullistes, Centristes, Socialistes, mes camarades de Force Ouvrière et de la CFTC, ont su me soutenir dans cette entreprise.

Plus qu'une affaire matérielle, le combat pour la justice et la liberté est éternel. »

René Lucet

L'Union patronale de Loire-Atlantique :

« ... Que toute la lumière soit faite... »

L'union patronale de Loire-Atlantique exprime sa très vive émotion à l'union départementale de la CGT FO de Loire-Atlantique et de l'assurance de sa profonde sympathie pour le deuil qui frappe son organisation nationale en la personne de M. René Lucet, directeur général de la Caisse primaire centrale d'assurance maladie des Bouches-du-Rhône. L'union patronale de Loire-Atlantique rend hommage à l'action courageuse que M. Lucet et l'ensemble de l'organisation Force Ouvrière ont conduite pendant deux années et demi dans l'intérêt des assurés sociaux le contenu de la disproportion entre le contenu de la déclaration du directeur régional de l'action sanitaire et sociale et la campagne d'accusation menée depuis plusieurs mois contre la personne de M. René Lucet, l'union patronale de Loire-Atlantique demande que toute la lumière soit faite.



Tout a été fait jusqu'à aujourd'hui pour maintenir contre vents et marées la thèse du suicide, tant par la droite que dans les milieux gouvernementaux et avec une certaine aide des grands moyens d'information.

4. Une balle de trop, trop de temps de perdu

Cette brochure est écrite début avril 1982. Un mois s'est écoulé depuis la mort de Lucet, jeudi 4 mars. Dès ce jour, la police, la justice, la presse savaient que deux balles avaient été tirées.

Néanmoins, la police ni la justice n'eurent les réflexes élémentaires dans un cas de mort douteuse ; les autopsies furent bâclées, tous les indices détruits par un nettoyage hâtif de la chambre de Lucet.

Une telle accumulation de « bévues » est si étonnante qu'elle ne peut être réglée par le déplacement du procureur Vilatte qui apparaît plus comme le bouc émissaire que comme le seul responsable de ces erreurs.

Étonnant aussi, dans une ville dont le maire est ministre de l'Intérieur et membre d'un parti qui fut pendant dix jours la cible des attaques de la droite après la mort de Lucet... à la veille des cantonales.

Pourtant les faits sont têtus :

Le 38 spécial qui a tiré les deux balles est une arme à barillet qu'il faut réarmer pour tirer un deuxième coup, ce qui nécessite un mouvement du doigt et une force de 4,5 kg.

Une telle arme entraîne un fort mouvement de recul du bras du tireur, de 10 cm au moins pour un homme debout, bras tendu... bien plus pour un homme couché avec le bras replié... et pourtant les deux balles sont entrées exactement par le même orifice.

Au cours de la deuxième autopsie, chacun attendait le résultat du test à la parafine qui permet de déceler les traces de poudre sur les doigts du tireur pour voir si c'était Lucet qui tenait l'arme. Ce test a été fait, et son résultat négatif (voir le *Provençal* du 16 mars). Ensuite... la police a préféré dire qu'il n'avait pas été fait (!) et que d'ailleurs il ne servait à rien (!) car un inspecteur « très scrupuleux » aurait pris l'empreinte des cinq doigts du mort et soigneusement lavé toute la main.

Le plus caricatural, évidemment, est l'ordre donné au commissaire Marza de changer la conclusion de son rapport de synthèse. Rapport dont le *Canard enchaîné* a publié une photocopie de l'original.

Il est en conséquence inévitable de constater que l'éventail de ceux qui ont tout fait en un mois pour « étouffer » l'affaire Lucet est à peu près le même que ceux qui le soutenaient de son vivant.

Nous ne pouvons qu'espérer que la suite nous démentira, que Bernadette Augé procureur chargé de l'affaire pourra donner plus de suites à cette affaire que Llaurens-Guérin à celle de la tuerie d'Auriol...

UN RAPPORT DE POLICE « CHARCUTÉ » PAR LE PROCUREUR

Le commissaire Serge Marza, auteur du rapport de synthèse sur les conditions de la mort de René Lucet, a changé d'avis en quelques heures. Les deux documents ci-dessous en apportent la preuve. Le premier est une photocopie du « 7^e point » de ce rapport, dans sa forme première. Le commissaire Marza y met ouvertement en doute la thèse du suicide. C'est cette version (la première rédaction du rapport) que « Le Canard » a publiée la semaine dernière.

changé : le suicide devient maintenant « parfaitement plausible ». Et c'est cette dernière version du « 7^e point » que certains confrères, du « Figaro » au « Quotidien de Paris », ont reproduite la semaine dernière en hurlant au « trucage ».

7°/ Cette affirmation du rapport ballistique faisant écho à la thèse développée par les médecins légistes. En conséquence, aucune explication ne peut être donnée au giclement [du sang] du plafond, à la position du corps et enfin à la possibilité matérielle de tirer deux fois, les deux balles d'un pistolet à répétition.

pas un problème de contradiction

7°/ L'hypothèse développée par les médecins légistes apporte une explication à toutes les interrogations et rend le suicide parfaitement plausible. Or, seul le rapport ballistique contredit cette analyse.

Que s'est-il passé entre ces deux rédactions contradictoires ? Tout simplement une intervention personnelle et autoritaire du procureur de la République de Marseille, Albert Vilatte. Ce magistrat n'a pas trouvé à son goût la prose du commissaire Marza. Le 12 mars, lors d'une réunion à laquelle assistait Yves Guillot, patron de la Sûreté urbaine de Marseille, le procureur a donc demandé, comme à un mauvais élève, une nouvelle rédaction du « 7^e point ». Afin de le rendre plus conforme à la thèse du parquet : celle du suicide.

Contraint et forcé, le commissaire Marza a obéi. Ce qui explique les ratures sur le premier document et la seconde version du rapport. Petit détail : le commissaire n'a pas du tout apprécié cette modification qui lui a été imposée. Et il l'a fait savoir.

Cette édifiante histoire du « 7^e point » aurait dû éclairer la lanterne du « Quotidien de Paris » qui a cru découvrir, dans cette affaire, la preuve d'une « manipulation » montée par quelques journaux, dont « Le Canard ». Le 18 mars, dans une des rares pages laissées libres par les articles des nostalgiques de FOAS qui pleurent l'Algérie perdue il y a vingt ans, le « Quotidien de Paris » reproduisait « triomphalement » la seconde version du « 7^e point », qu'il qualifiait de « très officiel » et de « véritable ».

Manque de bol pour ce confrère très mal informé (on est gentil...), le commissaire Marza, qui a dirigé l'enquête, préférait nettement la première version. La sienne.

Comme on le voit, ce texte est rayé et annoté de la main du commissaire Marza. « Le Canard » avait d'ailleurs précisé que « ce septième point rédigé dans le projet de rapport, n'a pas été maintenu par la suite ».

Voici ce qu'on peut lire sous les ratures : « Cette affirmation du rapport ballistique faisant écho à la théorie développée par les médecins légistes. En conséquence, aucune explication ne peut être donnée au giclement [du sang] du plafond, à la position du corps et enfin à la possibilité matérielle de tirer deux fois, les deux balles étant mortelles et successives. » A la suite de ce commentaire qui met en doute le suicide de Lucet, le commissaire Marza a ajouté de sa main : « Pose un problème de contradictions entre les différents experts. » Mais cela aussi, il l'a rayé.

Le second document est une reproduction du même « 7^e point » dans sa version définitive, remise le 13 mars au procureur Albert Vilatte. Comme on le voit, tout a

Mobilisation contre le droite et le patronat que relèvent la tête

Plutôt que de choisir la voie du changement, le gouvernement tergiverse depuis bientôt un an et prépare une réforme qui se fera sans les travailleurs. Mais il y a plus grave : CGT et CFDT, au lieu d'engager la mobilisation pour chasser tous les patrons des conseils, se disputent sur le nombre de fauteuils à leur laisser.

Ce recul du gouvernement, l'alignement syndical sur sa politique ont des effets catastrophiques : les patrons et leurs hommes agissent en véritables saboteurs de la Sécu.

● Le risque est grand de voir une partie des employés, ne voyant venir aucun changement dans leur vie quotidienne et aucune mobilisation des syndicats, se tourner vers la droite.

Les salaires à la Sécu sont très bas et le pouvoir d'achat continue de régresser, le travail y est devenu insupportablement routinier et « surveillé ».

Ces réalités demandent donc une mobilisation syndicale de grande ampleur, alors que la CGT et la CFDT parlent de semaine de « sensibilisation » ou de « journée d'action » ridicules.

● Le risque est grave aussi côté budget, côté politique de santé. Le gouvernement s'appête à annoncer un « trou » de 30 milliards. Quand on se souvient du 1 % pris dans la poche des travailleurs, on ne peut qu'être inquiet sur les nouvelles mesures envisagées.

Plus de temps à perdre. Il faut des mesures radicales contre les saboteurs, il faut la mobilisation des employés, des assurés sociaux.

PC et PS ont la majorité au Parlement et ils doivent s'en servir pour voter une loi qui donne la Sécu aux travailleurs :

- abrogation des ordonnances de 1967 ;
- suppression des décrets de mai 1960.

INPRECOR

INTERCONTINENTAL PRESS

Publié sous la responsabilité du Secrétariat unifié de la IV^e Internationale, fournit tous les 15 jours des analyses, des informations, des documents, sur les principales questions politiques internationales. *Inprecor* publie aussi régulièrement les prises de position de la IV^e Internationale. Vente au numéro : 10 F, abonnement 1 an : 200 F. Commandes à PEC 2, rue Richard-Lenoir, 93108 Montreuil



chaque semaine dans

Rouge

Face à l'actualité politique, sociale, internationale, culturelle,

Des reportages, des enquêtes, des analyses,

Ce que propose la Ligue communiste révolutionnaire.

LCR IV^e INTERNATIONALE 

Critique Communiste

au sommaire du numéro de juin :

Editorial :

- Mitterrand, les Malouines et l'Afrique
- Reagan, ou la tentative de restaurer une hégémonie contestée
- Dossier : Nouvelle-Calédonie : le mouvement indépendantiste face au projet néo-colonial du gouvernement français
- Des « droits nouveaux » pour le consensus social
- L'après-10 mai du mouvement gai

cahiers du féminisme

SOMMAIRE

FRANCE

- Etats généraux sur les femmes et le travail p. 3
- Femmes en mouvement (MLF dépose) p. 8
- Interview du Planning familial p. 13
- Débat contraception
- Une nouvelle découverte : le RU 486 p. 17
- Developper l'information contraceptive pour sauvegarder la santé des femmes p. 19
- Guide des droits des femmes p. 22
- CGT : l'épreuve de force est engagée contre « Antoinette » p. 23
- Lutte : poupées Bella p. 25

INTERNATIONAL

- Chine : Du lotus d'or à la garde rouge p. 28
- Japon : Au Japon ancien, le soleil était une femme p. 33
- RFA : Quel pacifisme pour les féministes allemandes p. 37
- Guatemala : Temoignage d'une jeune paysanne p. 42
- URSS : L'exaltation de la maternité ne peut masquer la crise de la famille p. 44
- Sri Lanka : Sur le travail de nuit p. 47

CULTURE

- Reds p. 48
- Sarah et le lieutenant français p. 49
- Femmes à l'usine (livre) p. 49

Pour toute correspondance écrire aux Cahiers

du féminisme, P.E.C. 2, rue Richard Lenoir 93 108 Montreuil

